Image not found or type unknown

Pension alimentaire payée par l'employeur

Par **rugbys**, le **28/03/2012** à **17:19**

Bonjour,
L'employeur "paie" en paiement direct une pension alimentaire à l'ex-femme d'un de nos salarié. En tant qu'employeur, nous faisions un virement tous les mois de 305€. Ce salarié est absent pour maladie pendant 3 semaines. L'entreprise maintien le salaire et applique même la subrogation. Il a donc un brut de 400€ et un net de 1800€.
Résultat : le service paie lui prélève 105€ au lieu des 305€. Est-ce que le calcul doit se faire à partir du net ou du brut ?
Il me faudrait un texte de loi que je ne trouve pas.
Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **28/03/2012** à **17:44**

Bonjour,
Dispositions du Code du Travail :
- Art. R3252-39
- Art. L3252-5
- Art. R3252-5
Décret n° 2011-1909
Les saisies et cessions s'opèrent sur le net à payer et je propose ce dossier...

Par **rugbys**, le **28/03/2012** à **18:01**

Merci beaucoup de votre réponse !
Bonne journée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés